



Mon fils a des idées d'escroc !

Par **Marcel Ouali**, le **28/08/2009** à **12:02**

Bonjour, je suis très anxieux car mon fils de 25 ans vient sans vergogne de m'expliquer pourquoi et comment il allait faire des crédits à la consommation dans diverses sociétés de prêt puis partir loin de France pour changer de vie. Il me dit que les banques ne vont pas si loin dans leurs fichiers et qu'il pourra rentrer en France de temps en temps sans problème, les douaniers ne vont pas l'arrêter à la frontière.

Outre le fait qu'il s'eb fiche d'être fiché banque de france et autre, ne risque-t-il pas plus ? Au passage, il a décidé de ne pas payer ses impôts, ses amendes de train et routière !

Même s'il est très cohérent dans sa démarche "anti-etatique" et que ses arguments sont intelligents, ne risque-t-il pas de rencontrer des problèmes, même sur un autre continent ? J'ai peur qu'il ne puisse plus jamais revenir en France.

Quelqu'un peut-il m'en dire plus ?

Merci.

Par **Berni F**, le **28/08/2009** à **12:43**

Bonjour,

voici un élément de réponse :

si il est trop "méthodique" et que ses créanciers s'en aperçoivent, on va sans doute l'accuser "d'organisation frauduleuse de l'insolvabilité" :

<http://snipurl.com/rgdsx> [www_legifrance_gouv_fr]

ceci dit, je ne sais pas si il sera recherché à l'étranger pour ça ou si il risque de se faire arrêter à la frontière...

Par **frog**, le **28/08/2009** à **18:49**

Si un jour il veut fonder une famille en France (ce qui arrivera à forte probabilité s'il n'est pas bilingue), ça risque d'être plus qu'embêtant d'être interdit bancaire et de se voir saisir son salaire tous les mois pour rembourser des sommes astronomiques jusqu'à la fin de ses jours.

A moins qu'il ne veuille s'expatrier définitivement en changeant de pays régulièrement, le coup de vouloir enculer des multinationales sans en payer les conséquences un jour ou l'autre, ça relève de la naïveté de l'adolescence tardive.

On peut passer entre les mailles de certains filets, on peut exploiter certaines failles sans trop de risques, mais se lancer dans quelque chose d'aussi drastique en tant que jeune adulte, c'est foncer dans le mur et avoir l'assurance que les cinq décennies à venir ne seront pas celles d'une vie réglée et tranquille.

Quant à revenir en France ou même remettre les pieds dans l'un des pays membres de l'union européenne, ça risque d'être coton.

Bien sûr, ça doit laisser rêveur d'avoir plein d'argent et de se croire plus malin que les autres, mais le retour à la réalité risque d'être dur.

Par **gloran**, le **29/08/2009** à **01:02**

Bonjour,

Votre fils sous-estime gravement la capacité des services de police à retrouver un escroc. Et aussi, les accords internationaux d'extradition.

Plusieurs possibilités :

- votre fils vit dans un pays étranger : la France émet un mandat d'arrêt international, et il se fait serrer sur place, puis extradé. Dans certains pays, il pourra se croire à l'abri de la justice française : de fait c'est fort rare, et le moindre petit pays est trop content d'échanger un malfrat contre quelques bonnes grâces d'un pays du G20 : voudra-t-il vivre toute sa vie avec cette épée de Damoclès ? Ca peut être marrant quelques mois quand on est jeune et très c..., mais il n'y a pas de bouton off, ça n'est pas un jeu vidéo.

- votre fils revient en France : la maréchaussée l'attend à la descente de l'avion. C'est arrivé à des étrangers (non européens pourtant) qui avaient plusieurs contredanses d'excès de vitesse à leur passif, ils doivent être encore en train à cette heure de se demander comment la police a retrouvé leur trace, fait le lien entre les bases de données etc. Vive l'informatique et internet.

Expliquez donc à votre fils qu'il s'apprête à vivre une existence de paria, jusqu'à un âge où, vieux, il sera fatigué de courir (s'il court encore) et devra soigner les petits bobos de l'âge avec les moyens du bord (faut pas rêver, la sécu c'est pas pour les escrocs baroudeurs à l'étranger).